

Résumé
L'Opinion de la Chambre des députes sur
La Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité
économique et social européen et au Comité des régions – lancement du Fonds européen de
la défense
COM (2017) 295

La Chambre des députes :

- souligne la position de la Roumanie en faveur de l'opérationnalisation du Fonds européen de la défense.
- estime qu'il est nécessaire de préserver le caractère intergouvernemental dans le secteur européen de la défense, y compris la mise en œuvre de projets en commun par le biais du Fonds européen de la défense.
- accepte la position du gouvernement selon laquelle la Roumanie soutiennent la corrélation des projets par le Fonds européen de la défense a celles qui seront planifier la coopération structurée permanente (CSP), le rôle de l'Agence européenne de défense étant majeur dans les deux cas.
- souligne qu'en raison du rôle limité du budget de l'UE dans l'acquisition de capacités de défense, le risque existe d'un développement disproportionné de celles-ci entre les états membres, en fonction de la dotation budgétaire spécifique et du produit national brut de chaque état membre.
- souligne, conformément à la position officielle du gouvernement, l'appui de la Roumanie d'accorder une attention particulière au soutien des petites et moyennes entreprises et des jeunes entreprises, tous les états membres doivent bénéficier des possibilités de participer à ces activités.
- est favorable à l'idée d'impliquer un éventail plus large d'acteurs au niveau de sous-traitance, y compris en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises mais recommande de mettre en place des dispositifs de contrôle pour les parties sous-traitées afin d'évaluer leur compétence et leur historique.